



## Arnaque au kilometrage changé

Par **sniper7753**, le **18/06/2008 à 19:22**

bonjour j'ai acheter une voiture en octobre 2007, le vendeur n'avais pas pu me fournir les factures aux moment de la vente et d'ailleurs je ne les ai toujours pas, et il y a quelques jours en allant au garage ils m'ont montrer le recapitulatif des operations effectues sur ma voiture et en 2005 elle avait 73 540km et en 2006 elle avait 118 000km et le probleme c'est que je l'ai acheter avec 72 000km au compteur alors j'aimerais savoir quels sont mes droits. merci de votre aide

Par **JamesEraser**, le **18/06/2008 à 20:13**

[citation]en 2005 elle avait 73 540km et en 2006 elle avait 118 000km[/citation]

Si le propriétaire dans cette période est le même que celui qui vous a vendu le véhicule : il y a délit de tromperie par le vendeur (particulier)

Si votre vendeur est garagiste et que le kilométrage ne correspond manifestement pas à l'état général : il y a tromperie du garagiste même s'il n'est pas lui même l'auteur de la modification du compteur (Cour de Cassation. Ch crim du 21.07.1977)

Si vous avez tous les éléments de nature à démontrer la tromperie, tentez un accord amiable avec le vendeur (annulation de la vente) ou déposez plainte pour tromperie.

Champ d'application de l'art. L.213-1 du Code de la Consommation (2 ans d'emprisonnement et/ou 37.500,00€ d'amende)

Cordialement

Par **Benj62156**, le **16/04/2013** à **15:42**

Je reviens vers vous pour vous faire part de l'avancement de mon affaire ... Une mise en demeure a été signifiée au vendeur mais il l'a refusé. Desormais, nous attendons l'expertise du véhicule. De mon côté, j'ai contacté la DCCRF (Répression des fraudes) pour signaler les faits auprès de leurs services. Après expertise, un dossier leur sera envoyé et il s'occuperont de son cas (vendeur pro). Pour celles et ceux qui sont dans mon cas n'hésitez pas à les contacter. Ces vendeurs peu scrupuleux ne méritent pas que les clients laissés les ménages ....

Par **Mimis95**, le **24/04/2013** à **12:16**

Bonjour

Moi mon histoire dur depuis 3 ans et 1 mois et la c bientôt la fin

J'ai acheter une golf5 avec 88000kilometre

Sauf que 3 jours après l'avant j'ai été faire un diagnostic chez le garage est la ont tombe de haut il nous affirme que le kilométrage est pas celui ci

Et après nous avons fait des recherche sur les garage qui on tamponner le carnet d'entretien ils nous on affirmer que le véhicule n'a jamais été chez eux et que des tampons on était voler donc il était possible que sa vienne de la

Donc on a demander au vendeur le remboursement il ne voulais pas biensur

Nous avons fait une lettre amiable qu'il n'a pas prit la peine de récupérer donc retourner a nous

J'ai oublier de voi dire aussi qu'il avait acheter le véhicule que 4 mois avant est que c on noms de sa femme que nous avons jamais vu car elle était soit disant enceinte est pouvez pas descendre

Bref tous est faux biensur comme par exemple le fait de l'avoir acheter "a un petit vieux en province" est que on a apprit après que c son voisin !!!!

Donc j'ai porter plainte au tgi car la somme dépasse les 10000euros

Donc au pénal c pas passer donc mon avocat a attaquée au civil

Et aujourd'hui il ni vous avoir vendu le véhicule est que c seulement sa femme qui la fait!!

Sauf qu'il a oublier qu'il nous a donner sa carte d'identiter se jour la car on lui avait demander donc il c fait grie tous seul et aussi c sa signature et son écriture sur les papier

Donc voilà aujourd'hui mon avocat demande annulation de la vente et 15000euros de dommage est intérêt soit au total presque 30000 euros

J'ai tous mi dans les dommage intérêt

Parking assurance réparation carte grise.....,,

Ouff j'espère que sa va se finir bientôt je voUs tiens au courant merci de m'avoir lu est Surtt ne désespérer pas c long mais il fait punir c personne !!!

Par **ddcs**, le **03/06/2013** à **10:52**

bonjour ..

voila je vous explique , ça fait maintenant 2ans que je suis en procedure penal avec l'acheteur du vehicule que j'ai vendu.

voilà les faits :

j'ai acheté un Mégane 2 2006 62 000 km en mars 2011 chez un particulier et après avoir roulé avec je décide de le revendre car j'allais en vacances l'été ( besoin d'argent ) donc je vends le véhicule en juin avec 68 000 km .

fin juin je reçois une lettre de l'acheteur me disant de récupérer le véhicule et de le rembourser car je suis un escro !! \*

je essaie de comprendre ce qui se passait avec ce véhicule et l'acheteur m'apprend que le véhicule en décembre 2009 avait déjà 140 000 km au compteur .

donc ce qui est tout à fait normal l'acheteur se retourne vers moi .. après une longue procédure , nous avons mis en place une expertise qui a bien déterminé que le véhicule avait une fraude au niveau du kilométrage mais que c'était bien pas moi qui avais fait cela .

le jugement est bientôt , je voulais avoir des avis ou des infos pour me dire ce que je peux risquer moi lors du jugement ?

merci à tous.